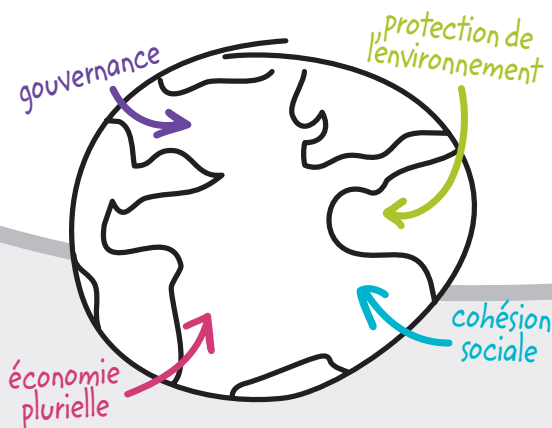


Mode d'emploi des fiches-actions



Toutes les fiches suivent la même progression
en répondant à une série de questions :

« Pourquoi agir dans ce domaine ? »

En introduction, la fiche fournit des éléments de diagnostic : quels sont les principaux enjeux, les raisons qui conduisent la collectivité à vouloir progresser dans ce domaine ?

« Selon quels objectifs partagés ? »

Il ne paraît pas possible de s'engager dans l'action sans définir au préalable des objectifs communs, répondant aux constats de la rubrique précédente.

« Quels sont nos points d'appui ? »

Cette rubrique permet de démontrer que, dans la plupart des cas, la collectivité ne part pas de rien et a déjà agi dans ce domaine.

« Quelles seront les préconisations appliquées à court terme ? »

Il s'agit là des premières actions qu'il conviendra d'engager, de celles dont la réalisation est prioritaire, ou qui peuvent être mises en œuvre sur le court terme.

« Comment les mettre en œuvre, avec quels moyens ? »

Ici, on retrouve les méthodes, les outils qui vont pouvoir être utilisés.

« Qui sera impliqué dans la réalisation de ces actions ? »

Sont mentionnés ici les acteurs qui contribueront à la mise en œuvre des actions énumérées dans la fiche.

« Quels sont les impacts attendus ? »

Cette question permet de revenir sur les enjeux du développement durable. Quels sont les impacts économiques, sociaux, environnementaux et en matière de gouvernance consécutifs à ces actions qu'il est possible de prévoir ?

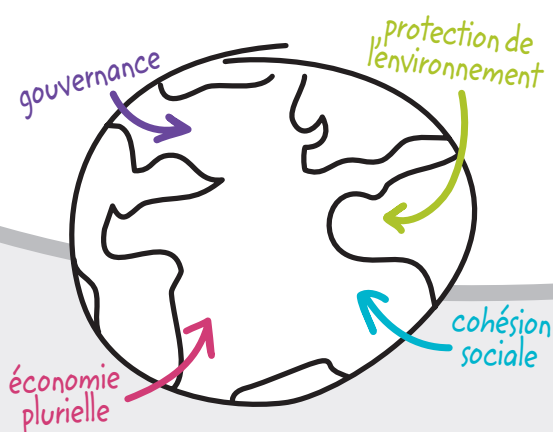
« Comment les évaluer de manière pertinente ? »

Toute démarche de développement durable implique une évaluation régulière et participative. Cette rubrique permet d'énoncer quelques indicateurs permettant de faire le bilan des actions proposées.

« Quelles idées pour aller plus loin ? »

Dans cette rubrique figurent les pistes d'actions à plus long terme, plus complexes peut-être à mettre en œuvre, nécessitant une réflexion ou une étude préalable, ou moins urgentes.

Sommaire des fiches-actions



A - Cohésion sociale

- A-1 : Assurer un recrutement diversifié, favoriser la mobilité interne et participer à l'insertion sociale et professionnelle
- A-2 : Améliorer l'accueil et l'intégration
- A-3 : Favoriser l'égalité professionnelle
- A-4 : Améliorer le bien être et la considération de la personne

B - Économie plurielle

- B-1 : Promouvoir une commande publique responsable

C - Protection de l'environnement

- C-1 : Développer une conception et une gestion durable des équipements départementaux
- C-2 : Développer une conception et une gestion durable du patrimoine non bâti
- C-3 : Consommer mieux, produire moins de déchets et mieux les gérer
- C-4 : S'organiser pour une meilleure maîtrise des temps et des déplacements
- C-5 : Promouvoir les déplacements doux
- C-6 : Inciter à l'usage des transports collectifs
- C-7 : Encourager une utilisation raisonnée de la voiture

D - Gouvernance

- D-1 : Acquérir une culture commune du développement durable et l'intégrer à notre fonctionnement
- D-2 : Assurer une animation et une évaluation dynamique de la démarche